



FRATERNITÉ
DES CONSTABLES
DU CONTRÔLE ROUTIER
DU QUÉBEC



Communiqué 2025-06 Le 21 février 2025

Fentanyl, formation et sécurité (suite)

Chers collègues,

Pour faire suite au communiqué 2025-04, et à la lettre que notre président a envoyée au Premier ministre du Québec, certaines personnes sympathiques à notre cause ont communiqué avec nous pour nous donner des informations sur le Fentanyl et ses précurseurs.

Entre autres, nous avons retenu une publication en date du 14 février dernier du gouvernement fédéral via « La Gazette du Canada » qui s'intitule « *Avis d'intention de contrôler les précurseurs du fentanyl ainsi que le Carisoprodol en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances* ». Le lien est en bas de cette page.

Comme on s'en doute, certains des précurseurs qui sont des produits chimiques sont en vente libre, l'Avis d'intention » réfère à 4 produits, nous désirons que dans le cadre de vos interventions, d'être sur vos gardes avec les produits chimiques suivants :

- Bromure de phénéthyle (également connu sous le nom de 1-bromo-2-phényléthane);
- Anhydride propanoïque (également connu sous le nom anhydride propionique);
- Chlorure de benzyle (également connu sous le nom α -chlorotoluène).
- Carisoprodol, substances psychotropes.

Comme le hasard fait bien les choses, des contrôleurs routiers de la région de Montréal ont découvert dans un transport par conteneur, des produits chimiques dangereux alors qu'aucune mention n'est faite sur le conteneur, un technicien en explosif et un chimiste sont requis par la police. Le dossier n'est pas terminé.

Bien que ce ne soit pas le rôle de la Fraternité, nous espérons que les renseignements de ce communiqué vous aideront dans votre travail en attendant un retour du gouvernement sur notre demande d'avoir une formation, et du renseignement.

[La Gazette du Canada, Partie 1, volume 159, numéro 1 : édition spéciale](https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-02-14-x1/html/extra1-fra.html)

<https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-02-14-x1/html/extra1-fra.html>

À suivre,

Votre exécutif,